

### Entre père et mère, beau-père et belle-mère : avec qui vivent les enfants ?

Lucile BODSON\*

La vie familiale des enfants a connu des changements dus notamment à l'évolution des regards que porte la société sur le mariage, le divorce et la vie en union libre. Le mariage a perdu son caractère « obligatoire » : la part des enfants nés d'un couple marié a nettement diminué au cours des 25 dernières années, passant de 95% en 1980 à 75% en 2004. De plus, au cours de cette période, le risque pour un enfant de vivre avec un parent divorcé ou remarié a progressé avec l'augmentation du taux de divorce (1,4 à 2,3%) et la multiplication des remariages (de 10 à 24%)<sup>1</sup>.

La vie du couple évoluant, on peut se demander avec qui vivent les enfants. Cette étude se penche sur le cadre familial<sup>2</sup> dans lequel vivent les enfants âgés de 0 à 16 ans résidant dans un ménage privé au Luxembourg (et donc pas dans un orphelinat ou une autre institution). Seules les filiations entre les parents ou beaux-parents et tous les enfants sont examinées ici ; nous n'avons donc pas tenu compte des autres personnes partageant la vie du ménage (par exemple : un grand-parent ou un cousin).

#### Seul 1 enfant sur 5 ne vit pas avec ses deux parents

Le modèle de la famille traditionnelle, composée d'un couple (marié ou non) et de ses enfants, reste le cadre de vie dominant des enfants malgré l'augmentation du nombre de familles recomposées : en 2004, 83% des enfants vivent dans un tel cadre. Viennent ensuite les familles monoparentales : 9% des enfants cohabitent avec un seul parent vivant sans conjoint. Puis vient la famille recomposée, c'est-à-dire une famille constituée d'un couple (marié ou non) vivant avec au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints ; ce modèle est celui dans lequel vivent 7% des enfants. Enfin, il y a le groupe des enfants vivant sans père, ni mère biologique. Ils représentent 1% des enfants de 16 ans et moins vivant dans un ménage privé. Ce sont le plus souvent des enfants adoptés.

La famille recomposée est un modèle familial complexe qui regroupe plusieurs formes de cohabitation selon le lien familial qui unit les enfants aux adultes et les enfants entre eux. 29% des enfants des familles recomposées vivent avec un de leurs parents, son nouveau conjoint, et éventuellement des frères et sœurs mais sans demi-frère ou demi-sœur. Et 71% des enfants des familles recomposées cohabitent avec au moins un demi-frère ou une demi-sœur. Ceux-ci se divisent en trois groupes selon le type de fratrie à laquelle ils appartiennent : 1. les fratries composées d'au moins un enfant né de l'union précédente de l'un des conjoints et d'au moins un enfant né de la nouvelle union (65%) ; 2. les fratries composées d'au moins un enfant né de l'union précédente de chacun des conjoints, sans enfant issu de la nouvelle union (5%)<sup>3</sup> ; 3. et enfin, les fratries composées d'au moins un enfant né de l'union précédente de chacun des conjoints, et d'au moins un enfant issu de la nouvelle union (1%).

Les enfants vivant dans une famille recomposée et issus de la nouvelle union des conjoints partagent la vie de leurs deux parents. A ce titre, ils peuvent être considérés comme étant dans une situation identique à celle des enfants des familles traditionnelles. Si on les additionne, ce sont au total 86% des enfants résidant au Luxembourg qui vivent avec leurs deux parents.

En cas de séparation des parents, les enfants sont généralement gardés par leur mère plutôt que par leur père. Dans le cadre des familles monoparentales,

<sup>1</sup> Source : STATEC.

<sup>2</sup> Une famille, telle qu'elle est définie ici, rassemble au moins deux personnes vivant ensemble et ayant entre elles une filiation directe parent/enfant. Ainsi, elle est constituée d'un couple (marié ou non) ou d'un parent isolé vivant avec au moins un enfant, que celui-ci soit issu du père ou de la mère ou du couple. La famille ne constitue parfois qu'une partie d'un ménage dans lequel vivent d'autres personnes (un grand-parent, l'amie du fils, etc.).

<sup>3</sup> Au sens strict, ces enfants ne sont pas demi-frères ou demi-sœurs vu qu'ils ne partagent ni la même père ni la même mère. Ici donc, la notion de demi-frère/sœur a été élargie aux enfants n'ayant aucun lien parental ; sont considérés comme demi-frères/sœurs, les enfants nés d'une précédente union de l'un des parents et ceux nés du nouveau couple, ainsi que les enfants nés d'une précédente union de chacun des parents, même s'ils ne partagent aucun lien de sang.

\* CEPS/INSTEAD

autant que dans le cadre des familles recomposées, pas moins de 85% des enfants vivent avec leur mère.

Dans les familles recomposées, le statut matrimonial du nouveau couple semble fortement lié au fait que celui-ci ait une descendance commune. Les enfants appartenant à une fratrie dont aucun enfant n'est né du nouveau couple vivent plus souvent avec un couple non marié (57%) que les enfants vivant dans une fratrie dont au moins un enfant est né de ce nouveau couple (29%). A titre comparatif, ce sont seulement 4% des enfants des familles traditionnelles qui vivent avec un couple non marié.

#### L'activité des mères est liée à la situation matrimoniale<sup>4</sup>

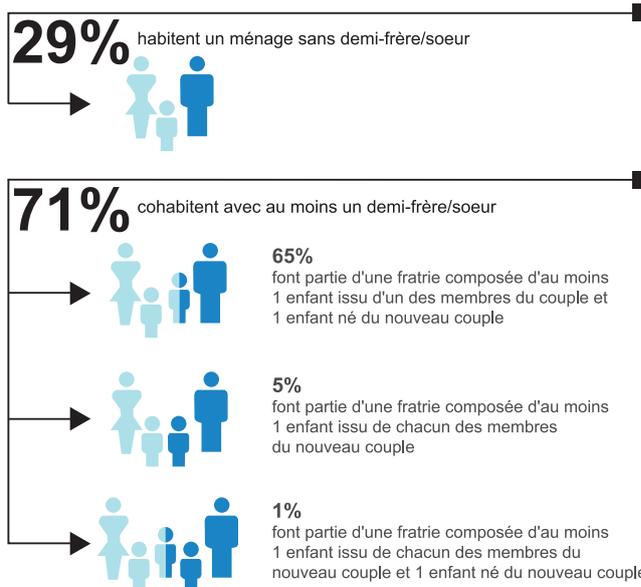
Les enfants des familles recomposées vivent, en moyenne, avec une mère disposant d'un bagage scolaire inférieur à celui des enfants des familles traditionnelles. Ainsi, dans les familles recomposées, 14% des enfants ont une mère qui a quitté l'enseignement après le secondaire contre 25% dans les familles traditionnelles. Par contre, ils vivent plus souvent avec une mère active. Dans les familles recomposées, 61% des enfants ont une mère active, contre 39% dans les familles traditionnelles. Le pourcentage de mère active est encore plus élevé dans le cadre des familles monoparentales (73%).

#### Le niveau de vie des enfants des familles recomposées n'est pas différent de celui des enfants des familles traditionnelles

Le niveau de vie<sup>5</sup> des enfants dépend davantage du nombre d'apporteurs potentiels de revenu que

du type de famille dans laquelle ils évoluent. Les enfants des familles recomposées jouissent en effet d'un niveau de vie équivalent à celui des enfants des familles traditionnelles (2300€/mois). Par contre, les enfants des familles monoparentales, constituées d'un unique apporteur potentiel de revenu, ont un niveau de vie inférieur (1930€/mois).

#### Avec qui vivent les enfants des familles recomposées? (ils représentent 7% de l'ensemble des enfants)



Sources : PSELL-3/2004, CEPS/INSTEAD, STATEC

<sup>4</sup> Cet exercice ne peut pas être réalisé avec les pères parce qu'ils sont trop peu nombreux à obtenir la garde de leur(s) enfant(s). Des faibles effectifs ne permettent pas de réaliser des analyses statistiques suffisamment précises.

<sup>5</sup> Le concept de niveau de vie permet de comparer le revenu disponible de ménages de composition familiale différente. Ce niveau de vie est obtenu en divisant le revenu total disponible du ménage par le nombre d'unités de consommation recensées dans le ménage, un nombre qui tient compte à la fois du nombre de membres du ménage et de l'âge de ceux-ci, et qui cherche à refléter le fait que la vie commune permet de faire des économies d'échelle. Le premier adulte du ménage représente 1 unité de consommation, chaque adulte de 14 ans ou plus en représente 0,5, et chaque enfant de moins de 14 ans en représente 0,3.